



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Le 22 juin 2022

Mission relative au transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme

5ème COMITE DE SUIVI (COSUI)

Quelles précisions à ce jour ?

Ce comité de suivi n'est qu'une synthèse de COSUI précédent.

Le diaporama de présentation réitère les constats précédents et n'apporte rien de nouveau, ni même sur le fond.

L'administration serait-elle dans une volonté de remplir l'agenda et cocher la case du dit « dialogue social » ?

Tout d'abord sur la forme :

Une présentation de l'ajustement de la phase 3, déjà abordée lors du dernier COSUI, qui aurait pour objectif de donner un peu plus de temps aux agents pour postuler au transfert.

Les résultats de l'enquête d'intention nous sont une nouvelle fois présentés :

	Nombre d'agents	%
Souhaite candidater au sein de la DGFIP	106	24%
Ne souhaite pas rejoindre la DGFIP	274	61%
Ne sait pas	66	15%
Total général	446	100%

L'administration peut en effet insister et déplorer ses résultats relatifs au manque de volontaires. C'est le résultat d'une obstination à ne pas répondre aux demandes des agents et de FO, en matière de garanties et de présentation d'un avenir clair. L'administration pensait que les agents allaient postuler à l'aveugle. Et bien non ! Les agents souhaitent plus de considérations et FO les accompagne dans ce sens.

Sur le fond :

Nous attendons des réponses concrètes et transparentes en lieu et place du rappel de l'histoire :

- Certaines unités territoriales voient leur pérennité remise en cause par le départ massif d'agents à la DGFIP, alors même que tous les agents ne sont pas sur le périmètre de la TU. La prime de restructuration, s'applique-t-elle à ces agents impactés ? Seront-ils les victimes collatérales de cette restructuration ?

Calendrier	Actions
Janvier 2023	- Organisation de journées "portes ouvertes" dans les services financiers; présentation des missions,...
Février à fin avril 2023	- Organisation, sur demande des agents, d'échanges avec les DDFIP - Consolidation des souhaits des agents au sein du MTE pour la phase 2024
Mai 2023	- Etablissement de la liste des agents volontaires pour 2024 au sein du MTE conformément au quantum de transfert défini avec la DGFIP. Confirmation de la liste des agents retenus en vue de l'élaboration du PLF 2024
Juin 2023	- Communication des résultats de la procédure aux services et aux agents
Janvier-février 2024	- Entretien individuel proposé aux agents
Juin 2024	- Formalisation du choix de la position administrative d'affectation (MAD puis PNA ou détachement) - Gestion administrative du transfert
1er septembre 2024	- Prise de poste (affectation en MAD) - participation aux journées d'accueil des nouveaux arrivants et mise en place du parcours de formation
Octobre/novembre 2024	- Gestion administrative du transfert -> choix de la position administrative d'accueil
1er janvier 2025	- Affectation, au choix des agents, en PNA ou en détachement dans les corps d'accueil de la DGFIP

La réponse de l'administration est imprécise à ce stade.

- L'administration souhaite étudier les candidatures d'agents hors périmètre TU et ayant une compétence sur les missions transférées pour leur permettre de rejoindre la DGFIP sur les postes transférés.

Alors que l'administration n'avait pas donné les garanties nécessaires aux agents en postes, elle pense que d'autres agents pourraient candidater, alors qu'ils ont fait le choix de quitter l'instruction des TU ?

Pour rappel, les agents qui instruisent aujourd'hui les taxes sont des agents qui ont, pour partie, fait le non choix de cette mission suite à la suppression de leurs missions d'urbanisme. S'ils ont pu quitter la TU, il est difficile de croire qu'ils vont y revenir, et à la DGFIP, et dans le cadre de ce transfert, et dans de telles conditions...

En fait, l'administration suite à son échec, dans la méthode, essaie de trouver des subterfuges pour essayer de combler le manque de candidatures. Étant bien entendu qu'il n'est pas question de dissuader les agents volontaires hors périmètre. Mais pour FO, ces agents doivent bénéficier d'un maximum de garanties.

- Comment expliquez-vous le recrutement soudain de 200 contractuels à la DGFIP ?

Là encore, l'imprécision des réponses de l'administration questionne. Elle se retranche derrière le fait que les recrutements sur statuts perdurent. Quant à l'explosion des recrutements de contractuels, elle mentionne qu'il n'y a pas de campagne de recrutement de contractuels.

- Pouvez-vous nous affirmer, confirmer, formaliser, que les agents MTECT pourront profiter de leur promotion au sein de la DGFIP, selon les LDG DGFIP ?

Notre question était éclairée par le retour de FO DGFIP dans le cadre des discussions sur les LDG DGFIP. Les promotions sont conditionnées à un classement sur trois ans dans un tableau synoptique selon des critères déterminant un nombre de points nécessaires à la promotion.

La réponse de l'administration nous laisse dubitatifs :

- Pour les agents du MTECT, les règles de gestion de la DGFIP seront aménagées... *mais comment... ?*

- Pour les promotions engagées au sein du MTECT, impossible d'être affirmatif sur leur aboutissement au sein de la DGFIP...

- La promotion se décide à l'année N... *en effet, mais pas que sur la seule année N, les agents ont une histoire, un parcours...*

- l'administration fera en sorte de ne pas pénaliser les agents du MTECT... *cette formulation emplit de « faites nous confiance », n'est évidemment pas satisfaisante.*

Comment sera gérée la concurrence avec les agents de la DGFIP... ??

Là-dessus, silence radio ! On est loin, très loin d'une note de cadrage et tellement plus proche d'une gestion au doigt mouillé... mais toujours emplit de bons sentiments.

Retour sur les différentes étapes réalisées :

Phase 1 : les préfigureurs sont devenus chargés de missions.

Leur affectation est départementale, sur le site du service foncier. Leur rayonnement est totalement disparate en nombre de départements suivant les périmètres de préfiguration.

Phase 2 :



Calendrier ajusté de la phase 2



Calendrier	Actions
Novembre 2021	- Validation des fiches de postes pour les agents de catégorie B et C
Décembre 2021	- Diffusion de la fiche de poste aux agents par les directeurs
Janv-22	- Organisation de journées "portes ouvertes" dans les services fonciers : présentation des missions...
De février 2022 à fin avril 2022	- Organisation, sur demande des agents, d'échanges avec les DGFIP - Recueil des souhaits des agents au sein du MTE
Mai 2022	- Etablissement de la liste des agents volontaires pour 2023 au sein du MTECT conformément au quantum de transfert défini avec la DGFIP. Confirmation de la liste des agents retenus en vue de l'élaboration du PLF 2023
Juin 2022	- Communication des résultats de la procédure aux services et aux agents
Janvier/février 2023	- Entretien individuel proposé aux agents
Avril/mai 2023	- Formalisation du choix de la position administrative d'affectation (MAD puis PNA ou détachement) - Gestion administrative de la mise à disposition
1er septembre 2023	- Prise de poste (affectation en MAD) - Participation aux journées d'accueil des nouveaux arrivants et mise en place du parcours de formation
Octobre/novembre 2023	- Gestion administrative du transfert
1er janvier 2024	- Affectation au choix des agents en PNA ou en détachement dans les corps d'accueil de la DGFIP

• **Résultat du processus de candidature**

Nombre de candidature	136
Nombre de candidats	121
Nombre de candidats dans le périmètre	116
Nombre de candidats hors périmètre	5
Nombre de candidats retenus pour 2023	87
Nombre de candidats invités à reporter leur candidature en 2024 (surnuméraires par rapport au nombre de postes ouverts dans le département)	28
Nombre de candidats refusés	1

Le nombre de candidatures est différent du nombre de candidats du fait que certains candidats ont postulé sur plusieurs départements.

Sur les 87 candidats retenus, 1 désistement. Pour les 28 candidats surnuméraires par

rapport aux nombres de candidatures demandées par département, il leur est proposé de renouveler leur candidature en phase 3.

Il reste donc 73 postes non-pourvus. Ces postes sont ouverts hors périmètre de la TU, voire offerts au concours de contrôleurs DGFIP 2023. L'administration y réfléchit.

Recrutement de catégories A :

Il n'est pas prévu de transfert à la DGFIP de catégorie A dans le périmètre de la TU. Toutefois la DGFIP dispose de postes vacants sur d'autres missions. Pour satisfaire ses besoins, la DGFIP ouvrirait les postes aux agents du MTECT, dans le cadre de la PEP.

Prochaine réunion du COSUI :

L'administration souhaite avoir une meilleure lisibilité sur la mise en œuvre effective des différentes phases et sur la quête de « *candidats supplémentaires hors périmètre TU dans le cadre d'un dialogue étroit avec les Directeurs* », avant de reconvoquer un nouveau COSUI, plutôt fin de l'automne !